



22 OCTOBRE 2025
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

RELEVÉ DE DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE REUNIE LE 22 OCTOBRE 2025

L'Assemblée Générale s'est tenue en présentiel.

Conformément à l'article 10 des statuts de la LNB, « *Les droits de vote à l'Assemblée Générale sont ainsi répartis :*

- *Chaque club de première division membre de la LNB dispose de deux voix.*
- *Chaque club de seconde division membre de la LNB dispose d'une voix.*
- *Les quatre représentants du Comité Directeur de la FFBB disposent chacun de deux voix.*
- *Le Président, ou son représentant dûment mandaté, de l'organisation la plus représentative des joueurs professionnels dispose de deux voix.*
- *Tous les autres membres de l'Assemblée Générale disposent chacun d'une voix.*

Pour tout vote portant uniquement sur l'organisation interne du Championnat de France de seconde division, sur une compétition qui concerne exclusivement les clubs de seconde division ou **sur l'élection des représentants de deuxième division au Comité Directeur, chaque club de première division dispose d'une voix, et chaque club de seconde division dispose de deux voix.** Les autres membres disposent d'une seule voix à l'exception des quatre représentants du Comité Directeur de la FFBB et du Président de l'organisation la plus représentative des joueurs professionnels, ou son représentant dûment mandaté, qui disposent chacun de deux voix. »

Etaient convoqués :

MM. les Présidents des Clubs de Betclic ÉLITE et d'ÉLITE 2 ;

LIGUE NATIONALE DE BASKET
46/52 RUE ALBERT
75013 PARIS

SUIVEZ-NOUS SUR
X f d i y



Mmes et MM. les Personnalités qualifiées désignées par les organisations syndicales les plus représentatives des clubs, des joueurs et des entraîneurs professionnels ;

MM. les Personnalités qualifiées FFBB ;

Mmes et MM. les Représentants de la FFBB ;

M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB (SCB) ;

M. le Représentant des Médecins des Clubs de Betclac ÉLITE et d'ÉLITE 2 ;

M. le Représentant des Arbitres (SNAB) ;

M. le Représentant des Joueurs Professionnels des clubs de la LNB (BPU) ;

▪ **Etaient présents : Betclac ELITE**

Représentés par :

BOULAZAC BASKET DORDOGNE
JL BOURG BASKET
ELAN CHALON
LE MANS SARTHE BASKET
NANTERRE 92
SAINT-QUENTIN BASKETBALL
STRASBOURG IG

Laurent SERRES
Didier LAMY (M)
Vincent BERGERET
Christophe LE BOUILLE
Frédéric DONNADIEU
Laurent PRACHE
Jérôme ROSENSTIEHL

9 clubs sont excusés ou ne remplissent pas les conditions de représentation pour les Assemblées Générales Electives : JDA DIJON BASKET, BCM GRAVELINES-DUNKERQUE, ESSM LE PORTEL, AS MONACO BASKETBALL, PARIS BASKETBALL, LDLC ASVEL, CSP LIMOGES, CHOLET BASKET, SLUC NANCY

7 clubs présents ou représentés, soit 7 voix.

▪ **Etaient présents : ÉLITE 2**

Représentés par :

AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET
ALLIANCE SPORT ALSACE
ADA BLOIS BASKET 41
CAEN BASKET CALVADOS
CHAMPAGNE BASKET
CHORALE DE ROANNE

Jean-Paul GENON (M)
Romuald ROECKEL
Paul SEIGNOLLE
Loïc ADRIAENSSENS
Michel GOBILLOT (M)
Bertrand RODAMEL (M)

ALM EVREUX BASKET EURE
ORLEANS LOIRET BASKET
ELAN BEARNAIS PAU-LACQ-ORTHEZ
UJAP QUIMPER 29
ROUEN METROPOLE BASKET
SCABB
STADE ROCHELAIS BASKET
JA VICHY

Jean-Pascal RUIZ
Olivier ROUET
Audrey SAURET (M)
Patrick TUDAL (M)
Yvan GUEUDER
Fabrice FLOTTE (M)
Charles KLOBOUKOFF
Philippe GOIGOUX (M)

6 clubs sont excusés ou ne remplissent pas les conditions de représentation pour les Assemblées Générales Electives : ANTIBES SHARKS, ASC DENAIN VOLTAIRE, HERMINE DE NANTES, POITIERS BASKET 86, HYERES TOULON VAR BASKET, VENDEE CHALLANS BASKET

14 clubs présents ou représentés, soit 28 voix.

- **Les personnalités qualifiées désignées par les organisations les plus représentatives des clubs, des joueurs et des entraîneurs professionnels :**

Etaient présents : **M. AUSSEUR**
M. LEMASSON
M. RAIMBAULT

Etaient absents excusés : **M. AMAGOU**
M. GADOU
M. JUILLOT
Mme DOLT
Mme GOMIS

- **Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :**

Etaient absents excusés : **M. BERGEAUD**
M. PIETRUS
M. RIGAUDEAU

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : **3 soit 3 voix pour les votes.**

- **Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :**

Etaient présents : **M. BICHON**
M. SALMON
Mme NDONGUE

Etait excusé : **M. DIA**

Nombre de membres de la FFBB présents ou représentés à cette Assemblée : **3 soit 6 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs :**

Etait présent : **M. BONDIS (M)**

- **Le représentant des joueurs :**

Etait excusé : **M. SY**

- **Le représentant des arbitres :**

Etait présent : **M. BOUBERT**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Etait excusé : **M. RESTOUT**

Nombre d'autres représentants présents ou représentés à cette Assemblée : **2 soit 2 voix pour les votes.**

En application de l'article 9 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si les personnes présentes portent la moitié au moins du nombre total des voix.

Les 29 membres présents portaient 46 voix sur 81.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1. Présentation des candidatures

- **Rappel statutaire en vue des élections partielles au Comité Directeur**

M. Philippe AUSSEUR, Président de la LNB, rappelle que la LNB est administrée par un Comité Directeur de vingt membres disposant de 22 voix. Tous les membres possèdent une voix sauf le Président de la LNB et le Président du syndicat le plus représentatif des joueurs professionnels.

M. AUSSEUR indique qu'une élection est prévue ce jour pour élire deux représentants des clubs de deuxième division au Comité Directeur de la LNB.

Par décision en date du 16 septembre 2025, le Comité Directeur de la LNB a désigné la Commission électorale chargée de contrôler la régularité des opérations électorales. Celle-ci est présidée par M. CONTRERAS, assisté de MM. MANEUF et DAROUX.

- **Candidats à l'élection**

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CLUBS D'ÉLITE 2
2 postes à pouvoir pour 5 candidats

NOM	QUALITE
Aymeric JEANNEAU	Manager Général STADE ROCHELAIS BASKET
Julien MONCLAR	Directeur des Opérations ADA BLOIS BASKET 41
Arnaud MARIUS	Manager Général POITIERS BASKET 86
Olivier ROUET	Président ORLÉANS LOIRET BASKET
Audrey SAURET	Directrice Générale ELAN BEARNAIS PAU- LACQ-ORTHEZ

2. Elections des membres au Comité Directeur de la LNB

- **Modalités du vote** :

Les modalités du vote sont rappelées aux membres de l'Assemblée Générale :

Conformément à l'article 10 des statuts, les votes par procuration ne sont pas autorisés lors d'une Assemblée Générale Elective procédant à l'élection des membres du Comité Directeur. Toutefois, un Président peut donner mandat mais uniquement à un mandataire social figurant sur l'extrait

du registre du commerce et des sociétés (Kbis) de la société sportive dudit club ou à une personne appartenant au Bureau de l'association sportive en cas d'absence de société.

Pour les votes concernant un sujet portant sur l'élection des représentants de deuxième division au Comité Directeur, chaque club de première division dispose d'une voix, et chaque club de seconde division dispose de deux voix. Tous les autres membres disposent d'une voix à l'exception des quatre représentants du Comité Directeur de la FFBB et du Président de l'organisation la plus représentative des joueurs professionnels, ou son représentant dûment mandaté, qui disposent chacun de deux voix.

1^{er} tour :

Chaque membre de l'Assemblée Générale vote selon un procédé électronique. Chaque membre de l'Assemblée Générale a reçu, avant l'élection, par courriel et par téléphone, un lien de connexion au logiciel de vote ainsi qu'un mot de passe individuel pour prendre part aux votes.

Un QR code est également affiché dans la salle avec le code de session à rentrer avant de taper son code individuel reçu par courriel ou par message.

Les membres de l'Assemblée Générale ont un temps déterminé pour prendre part aux votes. Une fois le vote clos, les résultats sont affichés instantanément et validés par la Commission électorale.

L'élection du premier tour est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés.

- **Validité du vote** :

Vote – Au 1^{er} tour, la liste nominative des candidats figure à l'écran. Les votants effectuent leur choix en cochant le ou les noms des candidats retenus dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Chaque candidat a eu un temps de parole de trois minutes pour présenter ses motivations aux membres de l'Assemblée Générale.

Il est ensuite procédé au vote électronique à bulletins secrets :

- **Résultat du 1^{er} tour ÉLITE 2** :

M. CONTRERAS donne le résultat du vote et rappelle que la majorité absolue est obtenue à 22 voix.

M. JEANNEAU	29 voix	Élu
M. MONCLAR	21 voix	Non élu
Mme SAURET	16 voix	Non élue
M. ROUET	10 voix	Non élu
M. MARIUS	6 voix	Non élu

Aymeric JEANNEAU obtient 29 voix et est élu au Comité Directeur en tant que représentant des clubs d'ÉLITE 2.

Votants : 29 membres

Voix totales : 46

Voix exprimées : 43
Non votés : 3 voix

- **Résultat du second tour ÉLITE 2 :**

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée Générale que le second tour se déroulera entre tous les autres candidats non élus et que le second représentant des clubs de deuxième division sera élu à la majorité relative.

M. CONTRERAS donne le résultat du vote.

M. MONCLAR	19 voix	élu
Mme SAURET	12 voix	Non élue
M. ROUET	6 voix	Non élu
M. MARIUS	5 voix	Non élu

Votants : 29 membres
Voix totales : 46
Voix exprimées : 42
Non votés : 4 voix

Julien MONCLAR est élu à la majorité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. AUSSEUR remercie les participants pour la bonne tenue de l'Assemblée et clôt les débats.



Le Président
M. Philippe AUSSEUR



Le Secrétaire de séance
M. Christian LEMASSON